Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 035-213500010-20261116-2026904-DE

Acigné

MAIRIE D'ACIGNÉ *(Ille-et-Vilaine)*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le seize novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Acigné s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier DEHAESE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis de manière dématérialisée aux conseillers municipaux le dix novembre deux mille vingt-six. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le dix novembre deux mille vingt-six.

Etaient présents : M. Olivier DEHAESE, Maire, Mme Anne-Hélène TUAL (sauf pour la délibération n° 2026.9.15), M. Yves-Alain GUIVARCH, Mme Aurélie CHATELLIER, M. Guillaume BOUÉ, Mme Marie BACHY, M. Jean-Jacques MARTINEZ, Mme Caroline HANS, M. Jean-Michel HAUTBOIS, adjoints, M. Jean-Yves DE BUCK, Mme Murielle COLLEN, Mme Carine KULIK, M. Christophe COUTURIER, M. Fabrice LOUVEAU, Mme Tifenn BOUVET, Mme Anaïs BOURGEOIS, M. Olivier CLOUTEAU, M. Gauthier PILLON, M. Fabien BRUNET, Mme Claire JUBAULT (à partir de 20h10 et de la délibération n° 2026.9.02), M. Nicolas HUMBERT, M. Julien METAYER, conseillers municipaux.

Absents représentés : M. Fabrice AUTRIQUE (pouvoir à M. Jean-Michel HAUTBOIS), Mme Émilie JARDÉ (pouvoir à M. Olivier DEHAESE), M. Jordan LE ROUX (pouvoir à Mme Tifenn BOUVET), Mme Aésa DORGE (pouvoir à Mme Anne-Hélène TUAL), conseillers municipaux.

Absentes excusées : Mme Anne-Hélène TUAL (pour la délibération n° 2026.9.15), adjointe, Mme Claire JUBAULT (jusqu'à 20h10, pour la délibération n° 2026.9.01), conseillère municipale.

Absentes : Mme Marie-Noëlle FAULON, Mme Myriam DESHOUILLERES, Mme Élise LEQUEUX, conseillères municipales.

M. Jean-Jacques MARTINEZ a été nommé secrétaire.

A ce jour, 29 conseillers sont en exercice.

N° 2026.9.04 - ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE - Valorisation et élimination des déchets – Rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public

Madame Chatellier, adjointe, présente et commente le rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité des services publics de collecte, d'évacuation et de traitement des ordures ménagères.

Ce document établi par les services de Rennes Métropole a été transmis par voie électronique conformément au règlement intérieur du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport.

Pour copie certifiée conforme au registre
ACIGNE, le 17 novembre 2026

Olivier DEHAESE
Maire d'Acigné

MAIRIE D'ACIGNÉ (Ille-et-Vilaine)

Jean-Jacques MARTINEZ
Adjoint, secrétaire de séance

MAIRIE D'ACIGNÉ (Ille-et-Vilaine)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir de www.telerecours.fr, à compter de sa notification, de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat. Les recours gracieux prolongent les délais de recours contentieux.